

APPRÉCIATION DE L'IMPACT DE POLITIQUE DE LA DÉCENTRALISATION SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS UNE ENTITÉ TERRITORIALE DÉCENTRALISÉE: CAS SPÉCIFIQUE DU SECTEUR OSSO/BANYUNGU À MASISI DE 2020-2021.

Stanley BATUNDI SAFARI*

Résumé

La décentralisation confère aux autorités locales un pouvoir décisionnel substantiel pour mobiliser leurs propres ressources financières et déterminer leur politique de dépenses et leur domaine de compétences. L'objectif poursuivi dans le traitement de notre thème était d'estimer les apports de la décentralisation dans l'entretien du réseau routier local, la construction d'édifices, la réhabilitation et l'équipement du bureau administratif du secteur. Pour y arriver, l'approche participative a été privilégiée. Des visites ont été effectuées sur terrain pour prendre contact avec différents acteurs impliqués dans le processus de développement local. Par cette approche, certaines techniques de collecte des données ont été mises à profit notamment l'entretien directif, non directif et l'observation non structurée. L'entretien directif nous a permis d'entrer en contact avec les enquêtés moyennant des questions pré-écrites (Un questionnaire semi-ouvert a servi de guide et orienté ces entretiens). Quant à l'entretien non directif, il nous a permis de dialoguer avec des personnes ressources, des groupes cibles pour obtenir leurs avis et considérations. L'observation non structurée a aidé à la récolte des données non verbales pour se rendre compte du fonctionnement de cette institution locale de manière à avoir une idée claire sur ses forces, ses faiblesses et ses contraintes.

***Mots clés :** Appréciation-Impact-Politique-Décentralisation-Développement*

ASSESSMENT OF THE POLICY IMPACT OF DECENTRALIZATION ON LOCAL DEVELOPMENT IN A DECENTRALIZED TERRITORIAL ENTITY: SPECIFIC CASE OF THE OSSO/BANYUNGU SECTOR IN MASISI FROM 2020-2021

Abstract

Decentralization confers to the local authorities a power substantial decisional to mobilize their own financial resources and to determine their politics of expenses and their domain of expertises. The objective pursued in the processing of our topic was to estimate the contributions of decentralization in the maintenance of the road network, the construction of buildings, the rehabilitation and equipement of the administrative office of the sector. To achieve this, the participatory approach was favored. Field visits were carried out to make contact with different actors involved in the local developpement process. Throught his approach, certain data collection techniques have been put to

*Assistant1 à l'Institut Supérieur Pédagogique de Masisi « ISP MASISI ». Tél : + 243 813521672 et 976860563 ; E-mail : stanleybatundi@gmail.com

good use, in particular directive interview, non directive interview and unstructured observation. The non-directive interview allowed us to get in touch with the respondents through questions. As for the non-directive interview, it allowed us to dialogue with the source persons, target groups to obtain their opinions and considerations. Unstructured observation helped to the collection of non-verbal data to realize the functioning of the local institutions so as to have a clear idea about their strengths, weaknesses and constraints.

Keywords: *Appreciation-Impact-Politics-Decentralization-Development*

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du développement local par les acteurs locaux, les communautés locales prennent les rênes et forment un partenariat local qui élabore et met en œuvre une stratégie de développement intégrée. Cette stratégie est conçue de manière à puiser dans les forces environnementales et économiques, ou « actifs », de la communauté, au lieu de se contenter de compenser les problèmes qu'elle rencontre.

Le temps et les ressources nécessaires pour créer une stratégie et un partenariat en faveur du développement local par les acteurs locaux dépendent beaucoup du contexte local ainsi que de l'expérience et de la capacité des organisations et acteurs locaux.

Lancer un projet de développement local par les acteurs locaux revient à répéter une série de tâches ou de cycles visant à définir et ajuster trois composantes essentielles, à savoir la stratégie, le partenariat et le Territoire concerné. Ces trois composantes sont parfois appelées la « Trinité » du développement local par les acteurs locaux. La manière dont elles sont perçues et interagissent entre elles, forment la base du « modèle ascendant », qui constitue le fondement du développement local par les acteurs locaux. (Fonds ESI, Aout 2014).

1.1. Bases théoriques

1.1.1. Le développement local

Dans un sens très large, le développement local est défini comme « un processus dynamique et non prévisible, par lequel les acteurs (acteurs institutionnels, entrepreneurs, hommes politiques, associations, habitants,...) aux logiques et finalités parfois divergentes mobilisent, mettent en valeur et transforment des ressources sur un territoire (PECQUEUR, 1992).

Le développement en tant que processus fait référence à des modifications non seulement quantitatives mais également qualitatives. Il consiste en un changement structurel qui affecte à la fois le volume et les modes de production mais également la

manière dont les individus vivent et s'organisent en société. (HATTAB-CHRISTMAN, 2004).

Face à la globalisation qui impose de nouvelles règles et des modifications permanentes de l'environnement international ; le local doit sans cesse imaginer de nouvelles solutions, de nouvelles combinaisons productives pour rester compétitif. Les travaux sur le développement endogène ont fait émerger le paradigme du développement par le bas (Stöhr, 1981).

LEVESQUE (2006) établit une typologie de trois facteurs de « local » en fonction de l'environnement externe, un ancien local, qu'il appelle local traditionnel et qui correspond à l'ancien modèle de développement (1945-1975). Si de 1945-1960, l'économie nationale est fortement concentrée, à partir de 1960, on assiste à une certaine forme de décentralisation où le découpage en régions prend forme sur le plan administratif bien que l'état central continue à fixer les grandes lignes de l'orientation économique.

La période (1970-1985) correspond à une vision du local élargi à la fois du point de vue de l'espace, des acteurs, des instruments, des fonctions... c'est le début de ce qu'on appelle le développement par le bas et qui constitue dès le début des années 1980 un nouveau modèle de développement qui se diffuse assez rapidement que ce soit dans les pays développés ou en développement.

Le développement local en ce sens qu'il concerne un espace infranational délimité : « Le véritable enjeu est de savoir si le contenu du développement change selon le niveau de territoire concerné, ou en renversant la question, si les territoires n'ont pas vocation, selon leur taille ou leur imbrication, à relever certains enjeux plutôt que d'autres » (GREFFE, 2002).

En effet, le développement local pose la question de l'espace pertinent. Il ne recouvre pas nécessairement le même contenu selon la définition et la taille des territoires retenus. Si les critères de compétitivité privilégient les grands espaces comme la région où peuvent s'organiser les relations interentreprises, se conquérir les grands marchés et se négocier les politiques d'attractivité. Ce sont les espaces de proximité qui répondent aux préoccupations socio-économiques des acteurs locaux (GREFFE, op cit).

Pour un certain nombre de chercheurs des sciences humaines, et notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidarité, la notion de développement local rend compte des interventions destinées à améliorer les modes de vie dans de petits espaces marginalisés économiquement, géographiquement ou socialement. On retrouve cette conception du développement local chez tous les acteurs de la « société civile » qui interviennent dans des micro-espaces (villages, groupements, quartiers,...) pour soutenir, accompagner ou susciter des micro-projets comme l'installation d'une borne fontaine, d'un dispensaire, ou l'équipement d'une école,...

Pour les économistes régionaux, notamment les premiers à rendre compte des expériences observées dans la troisième Italie, le développement local renvoie à une dynamique endogène s'appuyant sur des ressources locales mais n'excluant pas l'ouverture sur l'extérieur. C'est une vision intégrée du développement à un double

niveau, d'abord horizontal, où tous les aspects des interactions entre les acteurs, les espaces, les ressources sont pris en compte, ensuite vertical où les articulations avec l'économie globale sont prises en compte. Le développement local est également une notion dynamique en ce sens qu'il ne s'appuie pas exclusivement sur des acteurs ancrés localement de manière atemporelle mais intègre également la participation de nouveaux acteurs comme les investisseurs étrangers, de nouvelles firmes. Il est à l'origine de la concurrence entre territoire pour attirer de nouveaux acteurs et de nouvelles ressources (JAYET, 1993).

1.1.2. La Décentralisation

Il sera question de présenter ses différentes acceptions avant d'analyser ses principes de base.

1. Différentes acceptions

La décentralisation peut se comprendre de trois façons différentes : la décentralisation industrielle, la décentralisation technique et la décentralisation territoriale. (GUILLIEN, R. et Vincent, J., 2013).

1. La décentralisation industrielle s'entend selon le lexique des termes Juridiques comme « la politique économique tendant, dans le cadre de l'aménagement du territoire, à inciter les entreprises à s'installer dans les régions géographiques insuffisamment industrialisées ». L'objectif poursuivi par les gouvernants est de favoriser l'industrialisation et par ricochet chercher d'améliorer les conditions de vie des populations sur toute l'étendue du territoire national.
2. La décentralisation technique consiste à permettre à un service de gérer sous le contrôle vigilant de l'État. D'où l'octroi à ce service, de la personnalité Juridique, d'autorités propres et des ressources. Ici, l'on accorde à un service d'intérêt général, les prérogatives de s'administrer en vue de satisfaire convenablement aux besoins de citoyens.
3. La décentralisation territoriale est un système d'administration consistant à permettre à une collectivité humaine de s'administrer elle-même sous le contrôle de l'État, en la dotant de la personnalité Juridique, d'autorités propres et des ressources.

La décentralisation territoriale consiste à accepter que des collectivités infra-étatiques s'administrent librement par des conseils élus, respectent la loi nationale et restent sous le contrôle de l'État (KADA, N., 2004). Elle est une technique administrative qui départage la personnalité juridique détenue par l'État entre ce dernier et les entités territoriales infra-étatiques afin de rapprocher l'administration des administrés. C'est cette dernière acception qui nous intéresse dans le cadre de nos recherches.

Par la décentralisation territoriale on confie l'exercice de certaines attributions administratives à des autorités locales élues par les citoyens. Même si l'existence des entités locales est garantie par la constitution, leur mode d'organisation et leurs pouvoirs sont généralement fixés par la loi. Ces entités territoriales demeurent sous le contrôle de

tutelle de l'État central. Philippe Ardant souligne également que « la décentralisation territoriale consiste à confier les attributions propres à des autorités élues à l'échelon local par les citoyens (ARDANT, Ph., 1999). En fait, la décentralisation postule que les entités locales sont dotées d'une personnalité Juridique distincte de celle de l'état. Ces entités se voient accorder une autonomie administrative et financière, c'est-à-dire la gestion des affaires locales ainsi que d'un budget financé par des ressources propres (LIEGEOI, M., 2008).

2. Principes fondamentaux

On peut en relever au moins cinq : la personnalité juridique ; la libre administration ; les ressources propres ; l'autonomie de gestion et la tutelle.

Avec la décentralisation, l'État n'est pas le seul détenteur de la personnalité juridique. Il la détient concurremment avec les collectivités locales décentralisées ; la personnalité juridique rend les entités territoires décentralisées sujets de droit, c'est-à-dire capables d'avoir des droits et des obligations. La personnalité juridique confère aux entités décentralisées de défendre les intérêts devant la justice et d'accueillir des participations dans les organismes nationaux ou étrangers.

La libre administration signifie que toute collectivité décentralisée soit dotée d'attributions effectives. Cela suppose la non-ingérence du pouvoir central dans la gestion de leurs affaires propres.

Les ressources propres : cela veut dire que les entités décentralisées disposent d'un patrimoine propre distinct de celui de l'État. Cela fait penser aussi au partage des pouvoirs et des compétences entre le sommet et la base, entre l'État et les entités décentralisées. L'État transfère donc les moyens et des charges à la collectivité décentralisée. L'on dispose des ressources mais, l'on a aussi des charges à supporter.

L'autonomie de gestion dont jouissent les entités décentralisées et prévue pour favoriser la bonne gouvernance. Pour tout dire, la décentralisation est donc source d'autonomie et non pas d'indépendance, car « s'administrer » n'est pas « gouverner », mais gérer sans bénéficier d'un pouvoir normatif initial. Il s'agit donc d'une autonomie relative : une auto-organisation encadrée et contrôlée (FAVOREU, L., 1998).

La tutelle : c'est un contrôle administratif exercé par l'État sur les organes décentralisés et sur les actes, dans les limites fixées par les lois pour faire respecter la légalité et l'intérêt général. Elle vise à éviter les abus possibles et à préserver l'intérêt national face aux intérêts locaux (KAMUKUNYA, A., 2014-2015).

3. La décentralisation en République Démocratique du Congo

En vue de mettre fin à la crise chronique de légitimité et de donner au pays toutes les chances de se reconstruire, les délégués de la classe politique et de la société civile, forces vives de la nation, réunis en dialogue inter congolais, ont convenu, dans l'Accord Global et Inclusif signé en Pretoria en Afrique du sud le 17 Décembre 2002, de mettre en place un nouvel ordre politique, fondé sur une nouvelle constitution démocratique sur base de laquelle le peuple congolais puisse choisir souverainement ses

dirigeants au terme des élections libres, pluraliste, démocratiques, transparentes et crédibles. (CTAD, OIF et PRCG, 2009).

À l'effet de matérialiser la volonté politique ainsi exprimée par les participants au Dialogue Inter congolais, le Sénat, issu de l'Accord Global et Inclusif précité, a déposé, conformément à l'article 104 de la constitution de la transition, un avant-projet de la nouvelle constitution à l'Assemblée Nationale qui l'a adopté sous forme de projet de constitution soumis au référendum populaire.

La constitution ainsi approuvée, s'articule pour l'essentiel autour des idées forces ci-après pour ce qui est de l'État et de la souveraineté :

Dans le but d'une part, de consolider l'unité nationale mise à mal par des guerres successives et, d'autre part, de créer des centres d'impulsion et de développement à la base, le constituant a structuré administrativement l'État Congolais en 25 Provinces plus la ville de Kinshasa dotées de la personnalité Juridique et exerçant des compétences de proximités énumérées dans la présente constitution. En sus de ces compétences, les Provinces en exercent d'autres concurremment avec le pouvoir central et se partagent les recettes nationales avec ce dernier respectivement à raison de 40% et 60%.

Au demeurant, les provinces sont administrées par un gouvernement Provincial et une Assemblée Provinciale. Elles comprennent chacune des entités territoriales décentralisées qui sont la ville, la commune, le secteur et la chefferie.(CTAD, OIF et PRCG, op cit).

L'article 3 de la constitution du 18 Février 2006 stipule que « Les Provinces et les entités Territoriales décentralisées de la République Démocratique du Congo sont dotées de la personnalité Juridique et sont gérées par les organes locaux ».

Elles jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques. La composition, l'organisation, le fonctionnement de ces entités territoriales décentralisées ainsi que leurs rapports avec l'État et les provinces sont fixés par une loi organique.» (Constitution RDC, 2006).

Par la Loi Organique n° 08/016 du 07 Octobre 2008 Portant Composition, Organisation et Fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs Rapports avec l'État et les Provinces, dans son exposé des motifs, sa structuration met en relief les éléments suivants pour les ETD (alinéas 2 et 4) :

La libre administration d'une entité territoriale décentralisée dans la mesure où elle décide librement dans la sphère des compétences qui lui sont conférées sans immixtion de l'autorité Provinciale, sauf dans des cas limitativement énumérés par la loi.

L'autonomie financière, qui permet à une entité territoriale décentralisée de disposer un budget propre, distinct de ceux du pouvoir central et de la province. Ce budget est toutefois intégré en dépenses et en recettes au budget de la province qui est présenté en même temps que le budget du pouvoir central pour former le budget de l'État arrêté chaque année par une loi.

À son article 66, la présente loi organique définit le secteur comme étant un ensemble généralement hétérogène de communautés traditionnelles indépendantes, organisées sur base de la coutume. Il a à sa tête un chef élu et investi par les pouvoirs publics. À son article 84 sont définies les attributions du collège exécutif de secteur ou de la chefferie :

1. Assure :
 - a. L'encadrement des populations en vue de la réalisation du programme agricole et économique de l'entité.
 - b. L'exécution des tâches d'intérêt général lorsqu'il en est requis spécialement par l'autorité supérieure ou lorsque l'urgence s'impose.
2. Veille à :
 - a. L'amélioration de l'habitat
 - b. La sauvegarde du patrimoine et spécialement :
 - L'entretien du réseau routier ;
 - La gestion du domaine ;
 - La protection :
 - De la flore
 - De la faune
 - Des ouvrages d'art et des sites classés
 - Des eaux, des cours d'eau et des rives.

La décentralisation en RDC est confrontée à plusieurs problèmes qui sont soit d'ordre politique, financier, économique, social et moral. Pour ces problèmes nous pouvons citer notamment, en premier lieu, le découpage territorial qui exige des moyens matériels et financiers. Toutefois, notre problème ne se situe pas vraiment à ce niveau car la décentralisation est déjà consacrée et effective.

Notre préoccupation est celui du développement influencé par la décentralisation actuelle et les problèmes qui s'observent sur terrain dans l'exécution du budget au niveau des entités territoriales décentralisées. Pour être plus concret et de façon spécifique, nous avons menés nos recherches dans le secteur Osso/Banyungu, Territoire de Masisi en Province du Nord-Kivu.

En tant qu'entité territoriale décentralisée, le Secteur Osso/Banyungu est confronté à plusieurs problèmes dans l'exécution de son budget dont le manque de volonté dans le respect des textes liés à la rétrocession, la corruption, les détournements des deniers publics, le trafic d'influence, l'insécurité, la mauvaise gestion, la non prise en charge des agents par le trésor public, l'incapacité de certains agents, l'ignorance de la place des acteurs locaux dans le développement local,...

C'est au regard de ce qui précède que nous avons entretenus nos recherches en vue d'apprécier comment la décentralisation impacte sur le développement local dans le secteur Osso/Banyungu.

Pour bien mener nos recherches, nous avons formulé notre question principale de recherche comme suit : le secteur Osso/Banyungu parvient-il à exécuter son budget tel qu'il a été prévu ? A cette question principale, nous y avons ajoutés deux questions

secondaires, notamment : Hormis les difficultés liées à l'exécution du budget, quelles sont les différentes réalisations dans le cadre du développement ? Quelles pistes de solution proposez-vous pour réduire les obstacles qui bloquent l'exécution du budget ? C'est face à ces différentes préoccupations que nous avons formulés les hypothèses ci-après :

Le secteur Osso/Banyungu ne parvient pas à exécuter son budget tel que prévu à cause du manque de volonté politique dans le respect des textes liés à la rétrocession et son incapacité dans la mobilisation des ressources locales,...

Malgré les difficultés, les différentes réalisations au cours de deux années seraient l'acquisition de terrain pour certains marchés publics, les travaux d'entretien pour certaines routes de desserte agricole, construction de quelques édifices, la réhabilitation et l'équipement du bureau administratif du secteur,....

Pour réduire les obstacles qui bloquent l'exécution du budget, la solution serait le respect des textes liés à la rétrocession par le pouvoir central et la mise en place des stratégies de mobilisation des ressources locales.

Pour être plus concret, notre objectif est d'estimer les apports de la décentralisation dans l'entretien du réseau routier local, la construction d'édifices, la réhabilitation et l'équipement du bureau administratif du secteur au cours de deux années qui ont fait l'objet de nos recherches. Spécifiquement, nos études visent à Présenter synthétiquement les budgets du secteur Osso/Banyungu pour les deux exercices 2020 et 2021 ; Présenter les statistiques des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année 2020 et de l'année 2021. Et enfin, présenter les pistes de solution pour réduire les obstacles qui bloquent l'exécution du budget.

2. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

La méthodologie utilisée comporte deux volets :

Sur le plan du cadre théorique et conceptuel, l'étude a été conduite en collectant des données en matière de développement local et de la décentralisation à partir de différentes sources documentaires : textes juridiques, rapports, mémoires, articles et ouvrages.

L'approche participative a été privilégiée : des visites ont été effectuées sur terrain pour prendre contact avec différents acteurs impliqués dans le processus de développement local de manière à recueillir leurs perceptions et leurs visions sur les attentes, les contraintes, les difficultés de parcours et la qualité des services offerts à la population.

Ainsi, cette étude a-t-elle bénéficié d'une contribution de plusieurs personnes. Nous avons enquêtés 102 sujets sur base de l'échantillonnage aléatoire stratifié. Par cet échantillonnage, nous avons divisé la population en groupes homogènes (strates), puis nous avons sélectionné au hasard dans chaque strate des échantillons indépendants. Nous avons ainsi fait allusion aux différentes couches des principaux acteurs locaux qui participent au processus du développement et de la mobilisation des ressources locales. Notre critère d'inclusion pour avoir la chance d'être enquêté était d'appartenir à l'une

des couches définies et le fait de ne pas appartenir à l'une des couches était pour nous un critère d'exclusion.

Tableau 1. Répartition des enquêtés par catégorie d'individus (par couches sociales)

N°	Catégories d'individus	Effectif	Pourcentage
01	Personnel Enseignant	20	19,6%
02	Agents des bureaux Administratifs de l'Etat	25	24,5%
03	Petits commerçants	10	9,8%
04	Cultivateurs et éleveurs	06	5,8%
05	Membres de comité de la société civile et conseil local de la jeunesse	17	16,6%
06	Chauffeurs et taximen moto	06	5,8%
07	Membres d'associations locales pour le développement	05	4,9%
08	Chefs de groupement et localités	07	6,8%
09	Chômeurs	06	5,8%
TOTAL		102	100%

Source : nos enquêtes sur le terrain

Par cette approche, certaines techniques de collecte des données ont été mises à profit, à savoir l'entretien directif, non directif et l'observation non structurée. L'entretien directif nous a permis d'entrer en contact avec les enquêtés moyennant des questions pré-écrites (Un questionnaire semi-ouvert a servi de guide et orienté ces entretiens). Quant à l'entretien non directif, il nous a permis de dialoguer avec des personnes ressources, des groupes cibles pour obtenir leurs avis et considérations. L'observation non structurée a aidé à la récolte des données non verbales pour se rendre compte du fonctionnement de cette institution locale de manière à avoir une idée claire sur ses forces, ses faiblesses et ses contraintes.

L'analyse des résultats a été focalisée au crible des informations obtenues, en donnant la priorité aux sources originales, en scrutant les informations fiables de plus d'une source et en se concentrant sur les références plus récentes. Nous avons écarté les informations qui n'étaient pas directement liées au sujet de nos recherches en vue de ne pas prendre une direction erronée et de gagner du temps.

3. RÉSULTATS

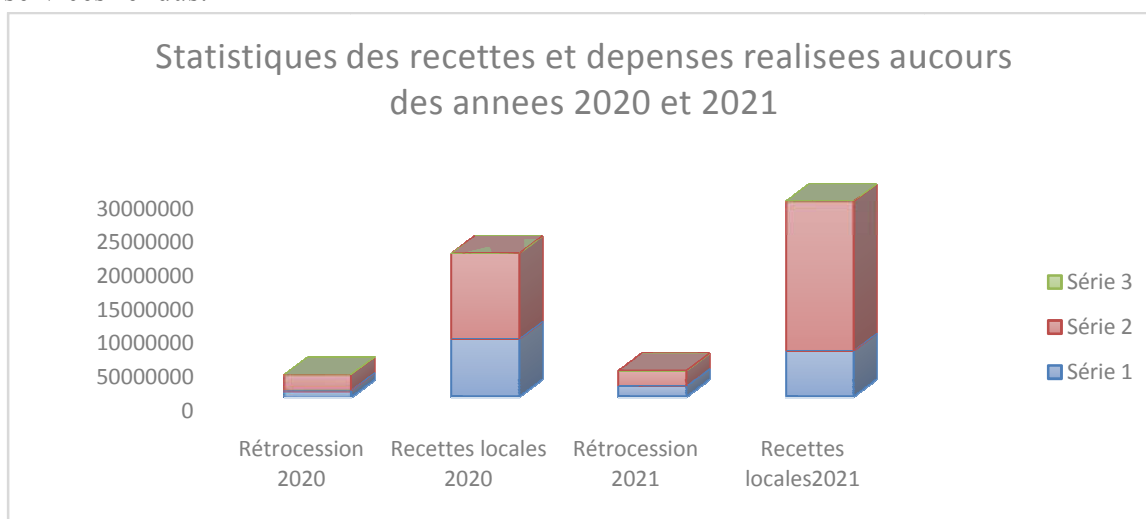
Nous présentons ici les éléments récoltés sur terrain moyennant nos enquêtes et qui permettront de répondre à nos questions de recherche par la confirmation des hypothèses telles qu'elles ont été émises. Après enquête sur terrain et l'analyse des données, nous avons aboutis aux résultats ci-après.

Tableau 2. Présentation du budget pour les exercices 2020 et 2021

RECETTES	BUDGET 2020 VOTE (FC)	TAUX (%)	BUDGET 2021 VOTE (FC)	TAUX (%)
A BUDGET GENERAL	150 445 804,40	100,00	244 564 668,70	100,00
RECETTES LOCALES	127 266 490,40	84,59	221 385 354,70	90,52
RECETTES RETROCEDÉES	23 179 314,00	15,40	23 179 314,00	9,47
RECETTES TOTALES	150 445 804,40	100,00	244 564 668,70	100,00
DEPENSES	BUDGET 2020 VOTE	TAUX	BUDGET 2020 VOTE	TAUX
A BUDGET GENERAL	150 445 804,40	100,00	244 564 668,70	100,00
DETTES INTERIEURES	4 982 820,00	3,25	5 142 260,50	2,10
DEPENSES COURANTES	105 391 131,26	70,05	153 720 078,92	62,28
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 071 852,64	26,63	85 702 329,28	35,04
DEPENSES TOTALES	150 445 804,40	100,00	244 564 668,70	100,00
SOLDE	-	-	-	-

Source : Décisions budgétaires du secteur Osso/Banyungu pour les exercices 2020 et 2021.

Les données qui figurent dans le tableau ci-haut, ont été présentées synthétiquement sur base des données issues des budgets pour l'exercice 2020 et l'exercice 2021. Il sied de signaler que les dépenses courantes ce sont les dépenses liées au fonctionnement du bureau administratif et les dépenses d'investissement, ce sont les dépenses a impact visible. Et ce sont ces dépenses qui font l'objet d'audit y compris le transfert aux services rendus.



Source : Données statistiques des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année 2020 et de l'année 2021.

Il sied de signaler que pour l'année 2020, le budget prévoyait 150 445 804,40 FC dont 23 179 314 FC de rétrocession et 127 266 290,40 FC des recettes locales. Les recettes réalisées font état de 8 955 000 FC de rétrocession, soit 38,63% et 61,37% soit 14 224 314 FC de rétrocession non réalisée. Pour les recettes locales, la réalisation est de 66,71%, soit un montant de 84 911 271 FC et d'un montant de 42 355 219,4 FC soit 33,29% des recettes locales non réalisées. Au total **93 866 271,00 FC** soit **62,39%** du budget général ont été réalisés et dépensés pour l'année 2020.

Pour l'année 2021, le montant prévu était de 244 564 668,70 FC dont 23 179 314 FC pour la rétrocession et 221 385 354,70 FC des recettes locales. Montant total réalisé : **82 316 100,00 FC** soit **33,65%** du budget général pour l'année 2021 dont 14 925 000,00 FC soit 64,38% de la rétrocession et 67 391 100,00 FC soit 30,44% des recettes locales. Les recettes non réalisées : 8 254 314 FC soit 35,61% de rétrocession et 153 994 254,7 FC soit 69,56% des recettes locales. De là, il se fait voir clairement que les recettes n'ont pas été réalisées tel que prévues.

Tableau 3. Présentation des obstacles qui bloquent l'exécution du budget

N°	Principales difficultés	Fréquences	%
01	Manque de volonté politique dans le respect des textes liés à la rétrocession	02	1,9%
02	La sortie du budget avec retard	04	3,9%
03	L'influence de certains leaders locaux dans le cadre d'exonération abusive	02	1,9%
04	L'absence d'une politique de non originaire dans l'engagement des taxateurs	03	2,9%
05	La politisation des services dans le cadre d'engagement	02	1,9%
06	Les barrières illégales instituées par les FARDC	05	4,9%
07	La présence des groupes armés un peu partout dans le secteur	05	4,9%
08	L'enclavement du secteur	02	1,9%
09	Absence des stands dans les marchés publics	05	4,9%
10	Non prise en charge des agents par le trésor public	02	1,9%
11	La mauvaise gestion des ressources	02	1,9%
12	Le tout à la fois	68	66,6%
TOTAL		102	100%

Source : Nos enquêtes sur le terrain.

Au vu de ce tableau, il sied de signaler que 66,6% des personnes enquêtées ont confirmés les difficultés présentées dans le tableau ci-haut comme principaux obstacles favorisant l'incapacité de mobilisation des ressources dans l'exécution du budget. Au cours de nos entretiens avec le service de la comptabilité ressortent les explications suivantes. La sortie tardive du budget ne donne pas accès à la campagne fiscale et crée

des difficultés au cours du recouvrement lorsqu'il y a eu modification des taux. L'exonération abusive favorise l'évasion fiscale. Les taxateurs originaires du milieu, comptent plus sur les affinités et relations familiales plutôt que de compter sur la maximisation des recettes dans la caisse de l'État.

L'engagement sous l'influence politique occasionne l'orgueil et le boycott de certaines décisions prises localement par l'autorité locale, mais aussi l'engagement non basé sur la méritocratie. Les barrières illégales font échapper les recettes de la caisse de l'État, car devant l'armée, ni le taxateur, ni le civile, personne ne discute. Presque tous les marchés publics sont occupés par les groupes armés. Sur 25 marchés publics, seulement 6 marchés sont sous contrôlés de l'autorité locale pendant que 19 marchés restent sous contrôle de groupes armés. La mauvaise gestion des ressources se manifeste par le coulage des recettes à tous les niveaux, l'absence de suivi et de contrôle.

Tableau 4. Relevé des dépenses d'investissement pour l'exercice 2020 (en FC).

Prévisions	Recettes réalisées	Projets exécutés	Localisation	Montant
40 071 852,64	37 546 508,4FC	Mobiliers équipement bureau	Bureau administratif	1 861 158,00
		Achat ordinateur	Bureau administratif	667 680,00
		Constructions édifices	Bureau secteur	6 359 652,00
		Travaux d'entretien routier	Nyabiondo-lukweti	7 141 202,00
	37 546 508,4FC	TOTAL		16 029 692,00

Source : Rapport sur les relevés des recettes et dépenses pour l'exercice 2020

Au cours de l'année 2020, les recettes réalisées s'élèvent à un montant de **93 866 271,00 FC**. Nos entretiens avec le service en charge du budget, nous ont éclairci que dans l'exécution du budget 60% des recettes réalisées sont affectés aux dépenses courantes et 40% aux dépenses d'investissement. Ainsi, nous avons constaté que pour l'année 2020, les dépenses courantes ont été évaluées à 56 319 762,6FC et les dépenses d'investissement à un montant de. 37 546 508,4FC. Les données présentées dans le tableau ci-haut, relèvent un taux d'exécution de 42,69% soit un montant de 16 029 692,00FC. Le montant non justifié s'élève à 21 516 816,4FC, soit un taux de non-exécution de 57,31%.

Tableau 5. Relevé des dépenses d'investissement pour l'exercice 2021(en FC)

Prévisions	Recettes réalisées	Projets exécutés	Localisation	Montant
85 702 329,28	32 926 440	Acquisition des mobiliers d'équipement	Bureau administratif secteur	2 055 000,00
		Travaux d'entretien routier	Nyabiondo-kaandja	2 778 000,00
		Réhabilitation bureau	Nyabiondo	2 141 000,00
		Acquisition terrains/marchés	Kaandja et Mahya	7 365 000,00
		Acquisition ordinateur	Bureau secteur	586 000,00
	32 926 440	TOTAL		14 925 000,00

Source : Relevé des dépenses d'investissement pour l'exercice 2021.

Pour l'année 2021, le montant total en recettes réalisées était de **82 316 100,00FC**. Après calcul, le 60% des dépenses courantes est d'un montant de 49 389 660FC et le 40% pour les dépenses d'investissement, un montant de 32 926 440FC. Les données présentées dans le tableau ci-haut, présentent un taux d'exécution de 45,32%, soit un montant de 14 925 000FC. Le montant restant à justifier s'élève à 18 001 440FC soit un taux de non-exécution de 54,68%.

Tableau 6. De la prise en charge du Personnel administratif par la fonction Publique

Point de vue	Fréquences	Pourcentage
Nombre d'agents mécanisés payés	06	7,31
Nombre d'agents mécanisés non payés	06	7,31
Nombre d'agents nouvelles unités	70	85,36
Total	82	100%

Source : Entretien avec le chef de service du budget.

Au total, 76 agents qui ne reçoivent rien de la fonction publique et qui sont en charge du budget du secteur.

Tableau 7. Avis des enquêtés sur la connaissance des projets exécutés par le secteur

Point de vue	Fréquences	Pourcentage
OUI	56	54,90%
NON	46	45,09%
Total	102	100%

Source : Nos enquêtes sur le terrain.

Au vu de ce tableau, signalons que 54,90% des personnes enquêtées ont confirmés l'exécution des travaux réalisés par le secteur au cours des années 2020 et 2021.

Tableau 8. Avis des enquêtés sur le niveau de collaboration entre les autorités du secteur et les principaux acteurs locaux de développement pour la promotion de la gouvernance.

Point de vue	Fréquences	Pourcentage
Faible collaboration entre autorités et population	62	60,7%
Implication des acteurs locaux dans l'élaboration du budget	22	21,56%
Publication du budget après son adoption	11	10,78%
Tenue de la campagne fiscale	07	6,86%
Total	102	100%

Source : Nos enquêtes sur le terrain

Pour la promotion de la gouvernance, 60,7% des personnes enquêtées estiment que la collaboration entre autorités et acteurs locaux de développement est faible.

Tableau 9. Les pistes de solution pour réduire les obstacles qui bloquent l'exécution du budget.

N°D	Pistes de solution	Fréquences	Pourcentage
01	Le respect des textes liés à la rétrocession par le pouvoir central	03	2,94%
02	La signature en temps opportun du budget par l'autorité	03	2,94%
03	Le respect de l'indépendance du service de la comptabilité	02	1,9%
04	La mise en place des critères d'engagement	03	2,94%
05	La suppression des barrières illégales	04	3,92%
06	L'instauration de l'autorité de l'Etat	03	2,94%
07	Encourager et soutenir les travaux communautaires	02	1,9%
08	La construction des stands dans les différents marchés publics	03	2,94%
09	Prise en charge du personnel par le trésor public	02	1,9%
10	La bonne gouvernance	02	1,9%
11	Le tout à la fois	75	73,52%
Total		102	100%

Source : Nos enquêtes sur terrain.

Les résultats présentés dans ce tableau montrent que 73,52% des personnes enquêtées confirment que les pistes de solution ci-haut présentées peuvent aider à réduire les principaux obstacles qui bloquent l'exécution du budget. Pour ce qui est de la sortie en temps opportun du budget, le service en charge du budget nous a fait voir que cela leur permet de trouver un moment pour la campagne fiscale et faire comprendre aux assujettis les différentes modifications qui ont eu lieu. Mais aussi, il faudra éviter à politiser l'engagement, surtout pour les taxateurs en vue de permettre un engagement suivant les critères de la méritocratie. Construire des stands dans les différents marchés publics multiplierait les ressources locales par leur origine. Et la prise en charge du personnel par le trésor public permettrait au secteur d'entreprendre des petits projets de grande envergure.

4. DISCUSSION DES RÉSULTATS

De façon assez naturelle, aujourd'hui s'est installée l'évidence d'une relation transitive entre décentralisation et développement local, comme si l'une engendrait l'autre, qui trouverait en elle l'instrument logique de sa réalisation. Si le développement local est fondé sur la participation et le consensus, la décentralisation en revanche contient l'expression d'un droit de substitution de légitime ; c'est la différence fondamentale entre la décentralisation, comme projet politique et le développement

local, comme pratique sociale. C'est ce qui nous a poussés à mener des recherches sur ce thème.

Pour bien traiter notre thème, une question principale et deux questions secondaires ont guidées nos recherches. La question principale consistait à savoir si le secteur Osso/Banyungu parvient à exécuter son budget tel que prévu. Les résultats présentés dans le tableau n° 3 montrent que pour l'année 2020, sur le 100% des recettes, 62,39% seulement ont été réalisés. Et pour l'année 2021, les recettes ont été réalisées à 33,65% des recettes totales. Ce qui témoigne que le budget connaît une difficulté d'être exécuté comme prévu et cela à cause de certaines barrières.

Les obstacles qui bloquent l'exécution du budget ont été présentés dans le tableau n° 4 où 66,6% d'enquêtés ont confirmé : le manque d'une volonté politique de la part du gouvernement central lié au respect des textes sur la rétrocession ; la sortie du budget avec retard ; l'influence de certains leaders locaux dans le cadre d'exonération abusive ; l'absence d'une politique de non originaire dans l'engagement des taxateurs ; les barrières illégales instituées par les FARDC ; la présence des groupes armés un peu partout ; l'enclavement du secteur ; l'absence des stands dans les marchés publics ; la mauvaise gestion des ressources ; la non prise en charge des agents par le trésor public (au tableau n° 7, les résultats montrent que 76 sur 82 agents soit 85,36% ne sont pas payés).

La première question secondaire consistait à relever les différentes réalisations dans le cadre du développement local. Pour l'année 2020, le relevé des dépenses d'investissement présenté au tableau n° 5 montre que le crédit accordé était d'un montant de 37 546 508,00FC dont 16 029 692,00FC ont été utilisés pour l'acquisition des mobiliers de bureau, la construction d'édifices et des travaux d'entretien routier. Ainsi, il se dégage une différence de 21 516 816,00FC, montant affecté aux dépenses d'investissement mais non justifié. Et pour l'année 2021, le relevé des dépenses d'investissement présenté au tableau n° 6 montre que le crédit accordé aux dépenses d'investissement était de 32 926 440,00FC dont 14 925 000,00FC ont été utilisés pour les travaux d'entretien routier, l'acquisition des mobiliers, la réhabilitation du bureau et l'acquisition de deux terrains pour les marchés publics. Ces différentes réalisations ont été confirmées au tableau n° 8 où 54,90% d'enquêtés ont donné un avis favorable. Mais là, il se dégage aussi une différence d'un montant de 18 001 440FC non justifié.

Mais pour ce qui est de la collaboration entre autorités et acteurs locaux pour la promotion du développement, les avis présentés au tableau n° 9 montrent que 60,7% d'enquêtés ont estimé qu'il y a une faible collaboration entre autorités et population.

La deuxième question secondaire cherchait à relever les pistes de solution pour réduire les obstacles qui bloquent l'exécution du budget tel que prévu. Au tableau n° 10, 73,52% d'enquêtés ont opté pour ce qui suit : Le respect des textes liés à la rétrocession ; la signature en temps opportun du budget par l'autorité ; le respect de l'indépendance du service de la comptabilité ; la mise en place des critères d'engagement ; la suppression des barrières illégales ; l'instauration de l'autorité de l'Etat ; le soutien des travaux communautaires ; la construction des stands dans les

différents marchés publics ; la prise en charge du personnel par le trésor public ; la bonne gouvernance,...

Au regard des résultats présentés dans les tableaux n° 4, 5 et 8, toutes nos hypothèses émises ont été confirmées. Toutefois, nous avons aussi compris que la décentralisation telle qu'elle est aujourd'hui adoptée et mise en œuvre par l'État congolais est une nouveauté. Elle nécessite un renouvellement en profondeur des pratiques politiques et administratives et exige un organe de conception et de pilotage, pour leur donner une impulsion, la diriger, la conduire et la garantir. Par nos observations, nous avons aussi constaté que les autorités locales manifestent une certaine négligence dans la collaboration avec les acteurs locaux, surtout dans la planification et la gestion d'activités. Normalement, les autorités devraient former un partenariat local avec les communautés pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement intégré. Gandhi avait l'habitude de dire : « Tout ce que vous faites pour moi sans moi, vous le faites contre moi ». Il est vrai que quelques travaux d'entretien des routes de desserte agricole ont été entrepris, mais sans que la population ne soit impliquée dans la planification et la gestion, ce qui fragilise les initiatives entreprises.

Ainsi, nos autorités locales doivent-elles suivre l'exemple de ce qui se passe ailleurs quant à l'implication de la population dans la gestion de la chose publique. En titre d'exemple, nous pouvons nous référer aux recherches menées par GENEVIEVE SIMARD (2008) qui a travaillé sur, « *La participation au développement local : le cas du Niger*. Ses investigations lui ont permis de dégager des tendances générales en ce qui concerne la manière d'opérationnaliser la participation. Ces tendances prennent forme à travers un modèle d'auto-développement fondé sur la réalisation de diagnostics participatifs ainsi que sur la mise en place de structures de participation. Avec pour principal objectif le renforcement des capacités des communautés locales à devenir les acteurs de leur propre développement, ce modèle de participation représente l'approche d'intervention qu'adoptent de nombreux projets de développement local au Niger. Il s'organise autour d'une démarche ascendante qui va du village à l'espace cantonal ou encore communal. Dans un premier temps, on tente d'identifier les «vrais besoins» des populations au moyen de diagnostics, pour ensuite monter à travers des structures collectives créées, aux différentes échelles d'intervention, dans le but d'assurer la participation des populations à la prise de décision sur le choix des actions à mener. Ainsi, on dégage une volonté d'assurer la participation des populations à toutes les étapes de la démarche dans le but de favoriser l'émergence d'une dynamique de développement issue de la base.

Pour Samba DIAO, dans son travail portant sur « Décentralisation et développement local. Participation populaire au développement local urbain : le cas du conseil de quartier de Diamaguène (commune de Saint-Louis) : 2003-2004 », son étude lui a permis de confirmer l'idée selon laquelle les mécanismes de participation associant acteurs institutionnels et société civile, contribuent au développement local.

En analysant les résultats de nos recherches face aux objectifs fixés, nous confirmons que nos objectifs ont été atteints.

En outre, nos recherches présentent les limites suivantes :

1. Nos recherches se sont basées sur les écritures comptables sans vérification des travaux exécutés sur terrain ;
2. Nos enquêtes n'ont pas pu démontrer, où ont été orienté les différents soldes des fonds affecté aux dépenses d'investissement pour les deux années et dont le montant s'élève à 21 516 816,00FC pour 2020 et 18 001 440,00FC pour 2021.
3. Notre étude s'est basée à présenter seulement les différentes réalisations sans présenter en détails les différents projets prévus. (confère son plan d'action)
4. Notre étude n'a pas chiffrée les dépenses du personnel en vue d'analyser comment cela pèse sur le budget.

5. CONCLUSION

Ce travail a porté sur « l'appréciation de l'impact de politique de la décentralisation sur le développement local dans une entité territoriale décentralisée : cas spécifique du secteur Osso/Banyungu ». La décentralisation et le développement local étant deux concepts dont l'un est fondé sur l'autre, l'objectif de notre étude était d'estimer les apports de la décentralisation dans l'entretien du réseau routier local, la construction d'édifices, la réhabilitation et l'équipement du bureau administratif du secteur.

En cette période de multiples difficultés auxquelles nous faisons face en RDC, nous sommes partis des hypothèses selon lesquelles, le secteur Osso/Banyungu ne parvient pas à exécuter son budget tel que prévu à cause du manque de volonté politique dans le respect des textes liés à la rétrocession et son incapacité dans la mobilisation des ressources locales, occasionnée par certains obstacles tel que confirmé par nos enquêtes conformément aux résultats présentés au tableau n° 4.

Toutefois, nous avons relevé certaines réalisations dans le cadre d'investissement, présentés les différents obstacles qui bloquent l'exécution du budget et enfin présentés un ensemble de stratégies comme pistes de solution pour résoudre le problème. Par les résultats présentés dans le tableau n° 4, notre première hypothèse a été confirmée. La deuxième hypothèse a été vérifiée sur base des résultats présentés au tableau n° 5 et enfin la troisième hypothèse a été confirmée conformément aux résultats présentés au tableau n° 8.

À notre niveau, nous recommandons aussi ce qui suit tant au niveau national, provincial que local :

1. Stabiliser le partage des compétences entre l'État et les collectivités territoriales.
2. Impliquer la communauté dans la planification, la gestion et la mobilisation des ressources locales ;
3. Définir des projets de développement échelonnés sur deux à quatre ans d'exécution;

4. Mettre en place un système de gestion basé sur les principes de la bonne gouvernance.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Ouvrages

1. ARDANT, Ph. (1999), *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, LGDJ, 36p.
2. FAVOREU, L. (1998), *Droit constitutionnel...*, Ed, Dalloz, Paris, 445p.
3. GREFFE, X. (2002), *Le développement local...*, Ed de l'Aube, Datar
4. GUILLIEN, R. et VINCENT, J. (2013), *Lexique des termes Juridiques*, Paris, Dalloz, 160p.
5. HATTAB-CHRISTMAN, M. (2004), *Attractivité des territoires et développement versus attractivité et recomposition territoriale*, 1^{ères} journées du GRES " le concept de développement en débat", Université Montesquieu-Bordeaux IV, septembre 2007.
REDES, santa cruz do sul, V. 12 n. 1, pp 176-177
6. JAYET, H. (1993) ? *Territoires et concurrence territoriale*, Revue d'Economie Régionale et urbaine, n° 1. Pp 63-64
7. KADA, N. (2004), *Lexique de droit constitutionnel*, coll. Ellipses..., Ed. Marketing, 46p.
8. LEVESQUE, B. (2006), *Le développement local et l'économie sociale : deux éléments incontournables du nouvel environnement social*, globenet.org
9. LIEGEOI, M. (2008), *La décentralisation en R.D. Congo. Enjeux et défis*, GRIP, 7p.
10. PECQUEUR, B. (1992), *Le développement local*, Ed..., Syros, Alternatives Economiques, p

B. Textes Juridiques

11. Constitution de la RDC, du 18 Février 2006
12. Loi Organique n° 08/016 du 07 Octobre 2008 Portant Composition, Organisation et Fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs Rapports avec l'Etat et le Provinces.
13. Recueil des Textes légaux et Règlementaires sur la Décentralisation en RDC, 2009, Volume I. Publié par la cellule Technique d'appui à la Décentralisation avec l'appui de l'OIF et du PRCG

C. Mémoires inédits

14. GENEVIEVE, S., *La participation au développement local : Le cas du Niger*, Mémoire de master, Université du QUEBEC A MONTREAL, Janvier 2008, 121p

15. MULENGA, M., *Impact de la décentralisation dans la construction de l'État de droit en République Démocratique du Congo*, Mémoire Master, Université Notre-Dame du KASAYI, année académique 2014-2015, pp 4-6
16. SAMBA, D., *Décentralisation et Développement local. Participation populaire au développement local urbain : le cas du conseil de Quartier de Diamaguène* (commune de Saint-Louis), Mémoire de Master, Université Gaston Berger de Saint-Louis, année académique 2003-2004, pp. 138-139

D. Notes des cours

17. KAMUKUNYA, A., *Cours de droit constitutionnel. Théorie générale et Institutions politiques*, G1 droit, Université du KASAYI, année académique 2014-2015, 83p.

E. Rapports

18. Décision budgétaire du secteur Osso/Banyungu pour l'exercice 2020
19. Décision budgétaire du secteur Osso/Banyungu pour l'exercice 2021
20. Relevé des recettes et des dépenses pour l'exercice 2020
21. Relevé des recettes et des dépenses pour l'exercice 2021

F. Sources Webographies

22. Stohr, S. (1981), *Espace et Territoire, les bifurcations de la science régionale*, consulté le 2 Octobre 2022 sur <https://www.cairn.info>

Annexe

Annexe 1 : Guide d'entretien

1. Pouvez-vous confirmer que l'exécution du budget du secteur connaît des difficultés dans son exécution ?
2. Si oui, lesquelles ?

N°	Principales difficultés	Pointage
01	Manque de volonté politique dans le respect des textes liés à la rétrocession	
02	L'influence de certains leaders locaux dans le cadre d'exonération abusive	
03	L'absence d'une politique de non originaire dans l'engagement des taxateurs	
04	La politisation des services dans le cadre d'engagement	
05	Les barrières illégales instituées par les FARDC	
06	La présence des groupes armés un peu partout dans le secteur Osso/Banyungu	
07	L'enclavement du secteur	
08	Le non construction des stands dans les marchés publics	
09	Non prise en charge des agents par le trésor public	

10	La mauvaise gestion des ressources	
11	Le tout à la fois	

3. Pouvez-vous confirmer certains travaux d'entretien routier exécutés par le secteur Osso/Banyungu ?
4. Comment estimez-vous le niveau de collaboration entre autorités locales et acteurs locaux pour la promotion de la gouvernance ?

N°	Point de vue	Pointage
01	Faible collaboration entre autorités et population	
02	Implication des acteurs locaux dans l'élaboration du budget	
03	Publication du budget après son adoption	
04	Tenue de la campagne fiscale	

5. Quelles solutions proposez-vous pour réduire les obstacles qui bloquent l'exécution du budget ?

N°D	Pistes de solution	Pointage
01	Le respect des textes liés à la rétrocession par le pouvoir central	
02	La signature en temps opportun du budget par l'autorité	
03	Le respect de l'indépendance du service de la comptabilité	
04	La mise en place des critères d'engagement dans le recrutement	
05	La suppression des barrières illégales	
06	L'instauration de l'autorité de l'Etat	
07	Encourager et soutenir les travaux communautaires	
08	La construction des stands dans les différents marchés publics	
09	Prise en charge du personnel par le trésor public	
10	La bonne gouvernance	
11	Le tout à la fois	

Annexe 2 : Sigles et Abréviations

DLAL : Développement local par les acteurs locaux

ETD : Entité Territoriale Décentralisée

FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo

Fonds ESI : Fonds Européens pour l'investissement

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRCG : Projet de Renforcement des capacités en Gouvernance

RDC : République Démocratique du Congo